

# COMMISSION D'APPEL

04.76.26.87.72 – Mardi à partir de 16H

## REUNION DU MARDI 19/03/2019

Président : M. VACHETTA.

Présents : A. SECCO (secrétaire) J. LOUIS, H. COBAN, R. NODAM, J. M. KODJADJANIAN, V. SCARPA, G. BISERTA.

Excusé : Y. DUTCKOWSKI,

### CONVOCATIONS

**DOSSIER N°26** : Appel du bureau du COMITE DE DIRECTION du district de l'Isère de la décision de la commission de discipline prise le 05/03/2018.

**Match: VOREPPE / ST ANDRE GAZ SENIORS D1 du 09/12/2018.**

**Sur la sanction infligée à deux joueurs de ST ANDRE LE GAZ**

***L'audition aura lieu le mardi 26/03/2019 à 18h45.***

Les personnes sont convoquées par LA BOITE MAIL des clubs qui transmettront la convocation aux personnes concernées.

L'arbitre officiel est convoqué par sa boîte mail.

**DOSSIER N°27** : Appel du club de VOIRON- MOIRANS de la décision de la commission départementale de discipline

Prise le 05/03/2019.

**Match : ESTRABLIN / VOIRON-MOIRANS FEMININES A 11 D1 du 24/02/2019.**

***L'audition aura lieu le mardi 02/04/2019 à 19h15.***

Les personnes sont convoquées par LA BOITE MAIL des clubs qui transmettront la convocation aux personnes concernées.

L'arbitre officiel est convoqué par sa boîte mail.

**DOSSIER N°28** : Appel du club d'EYBENS de la décision de la commission départementale des règlements prise le 12/03/2019.

**Match: OC EYBENS 2 / FC BOURGOIN 2 U17 D1 du 09/03/2019.**

**Sur la sanction infligée à l'équipe : Match perdu par pénalité.**

***L'audition aura lieu le mardi 02/04/2019 à 18h30.***

Les personnes sont convoquées par LA BOITE MAIL des clubs qui transmettront la convocation aux personnes concernées.

L'arbitre officiel est convoqué par sa boîte mail.

Le Président  
Michel VACHETTA

Le Secrétaire  
André SECCO